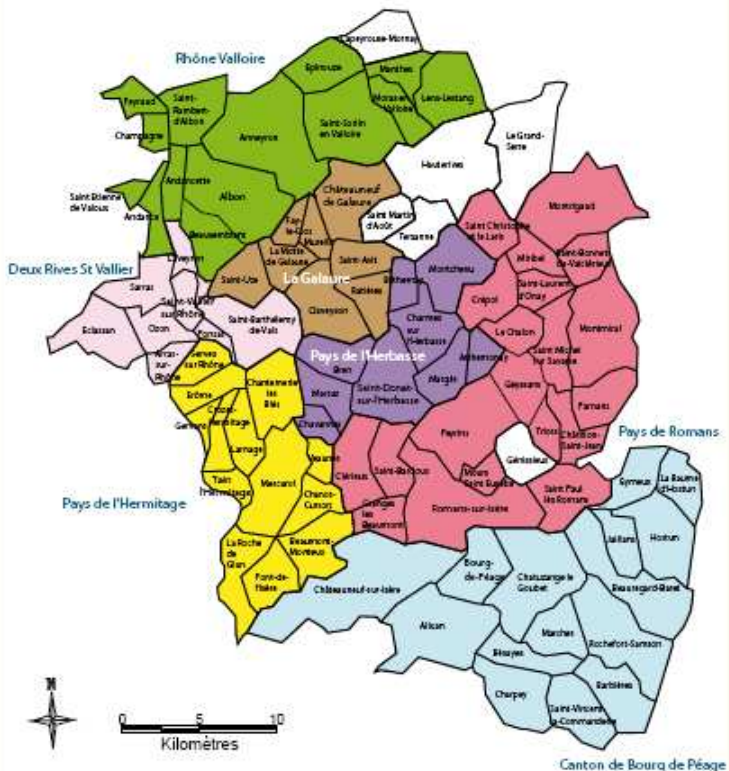


## La Drôme des Collines

Le Pays de la Drôme des Collines est un Territoire de 149 371 habitants, composé de 7 Communautés de Communes et 6 communes non fédérées qui regroupe 93 communes du nord Drôme-Ardèche.



### Contact :

**Syndicat Mixte de la Drôme des Collines**  
47 rue Saint Nicolas - 26100 Romans sur Isère  
Tél : 04 75 05 59 85 - Fax : 04 75 05 38 97  
drome.des.collines@wanadoo.fr

Plus d'informations sur [www.dromedescollines.fr](http://www.dromedescollines.fr)

- Albon
- Alban
- Andancette (07)
- Andancette
- Anneyron
- Arras-sur-Rhône (07)
- Arthemonay
- Barbieres
- Bathernay
- Baume d'Hostun (La)
- Beaumont-Montoux
- Beauregard-Barot
- Beaumont
- Bédarys
- Bourg-de-Péage
- Bren
- Chalon (La)
- Champagne (07)
- Chanois-Cursion
- Chantemerle les Blas
- Chames sur l'Herbasse
- Charpey
- Châteauneuf de Galure
- Châteauneuf-sur-Isère
- Châtillon-Saint-Jean
- Chatuzange le Goubet
- Chavannes
- Clavayson
- Clérieux
- Criepol
- Crozes-Hermitage
- Ecissan (07)
- Épinouze (07)
- Erôme
- Eymaux
- Fay-le-Clos
- Génissieux
- Gervans
- Gaysans
- Grand-Serre (La)
- Granges les Beaumont
- Hauterives
- Hostun
- Jaillass
- Lapeyrouse-Mornay
- Larnage
- Lavayron
- Lens-Lostang
- Manthas
- Marches
- Margès
- Marsaz
- Mercuriol
- Miribel
- Montchaux
- Montmiral
- Montrigaud
- Moras en Valloire
- Motta de Galure (La)
- Mours Saint Eusèbe
- Murèlis
- Ozon (07)
- Parnans
- Peyraud (07)
- Peyrins
- Ponsas
- Pont-de-l'Ère
- Ratières
- Roche de Glen (La)
- Rochefort Samson
- Romans-sur-Isère
- Saint-Avit
- Saint-Bardoux
- Saint-Barthélemy-de-Vals
- Saint-Bonnet-de-Valcèrveux
- Saint-Christophe et le Laris
- Saint-Donat-sur-l'Herbasse
- Saint-Etienne de Valoux
- Saint-Laurent-d'Onay
- Saint-Martin d'Août
- Saint-Michel sur Savasse
- Saint-Paul les Romans
- Saint-Rambert d'Albon
- Saint-Sorlin en Valloire
- Saint-Uze
- Saint-Vallier sur Rhône
- Saint-Vincent-la-Commanderie
- Sarras (07)
- Serves sur Rhône
- Tain l'Hermitage
- Tersanne
- Trlors
- Veazines

*... une rencontre généreuse*

La Drôme des Collines repose sur une grande diversité naturelle et paysagère, une variété de terroirs, de savoir-faire qui en font le pays de différents pays.

Une richesse présente dans les compétences et influences multiples que porte aujourd'hui le Syndicat Mixte de la Drôme des Collines, en matière de tourisme, services à la personne, transports, logement, culture, économie, agriculture...

À l'heure de renforcer la synergie de ses acteurs, le partage de ses ressources et la mise en réseau de ses initiatives, la Drôme des Collines souhaite afficher une dynamique forte autour de son identité et de son territoire, pour soutenir et promouvoir ses atouts et son action.

Pays de vallons, collines, rivières et forêts, la Drôme des Collines inspire la rondeur, la douceur et une certaine émotion du bien vivre. Tout est là, carrefour de vie et d'échanges, à la croisée des lieux et des richesses, un pays de vie, de travail, de tourisme et de culture.

Un territoire généreux dès lors qu'on va à sa rencontre !



## Syndicat Mixte de la Drôme des Collines



Le Syndicat Mixte a pour objet la mise en œuvre des actions du contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes et assure toutes les démarches liées à leurs réalisations. Ainsi, il assure la pré-instruction en vue de l'instruction par les services du Conseil Régional de tous les projets éligibles dans le cadre du CDPRA déposés par tous les maîtres d'ouvrage (collectivités, associations, privés...).

### Objectif

Participer au développement et à l'aménagement du Territoire de la Drôme des Collines.

### Nos Missions

#### ► Réflexion :

En partenariat avec les acteurs locaux et le Conseil Local de Développement

- Contribuer à la réflexion relative au développement du Territoire
- Elaborer un projet de Territoire
- Favoriser l'échange d'expériences, proposer des idées et orienter vers des choix de développement durable sur le Territoire.

#### ► Rencontres :

Organiser des temps de rencontres entre les élus, techniciens, professionnels et citoyens du Territoire (Forum des métiers de l'agroalimentaire, printemps Bio, journées fédératives, Espace Made in Romans – Drôme des Collines, journées thématiques : habitat, tourisme, économie...).

#### ► Coordination :

- Favoriser, accompagner et coordonner les démarches des porteurs de projets (centres de formation, chambres consulaires, privés, associations...).
- Coordonner les actions du CDPRA avec celles de l'ensemble des partenaires techniques et financiers (Europe, Etat, Région, Département etc...)
- Fédérer le Territoire par l'animation et la mise en réseau de ses acteurs (mise en réseau des chargés de mission enfance/ jeunesse, des Offices de tourisme, groupe de travail des animateurs économie).
- Réaliser et suivre les études initiées par le Syndicat Mixte (Développement touristique, habitat, diagnostic foncier).
- Organiser des Comités Techniques et Comités de Pilotage du Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes (CDPRA) Drôme des Collines.

#### ► Impulsion :

- Formaliser un outil de développement : le CDPRA Drôme des Collines au service du Territoire ( élaboration du CDPRA et de ses avenants, animation du CDPRA).
- Organiser et animer des commissions thématiques.
- Participer à l'ensemble des démarches de développement du Territoire (leader+, fonds structurels, SCOT, Rovaltain, Maison de l'Emploi, Comité de ligne...).
- Etre « Laboratoire d'expériences » de nouvelles initiatives (Emploi et Territoires, Terres à Clic...).

### Nos Orientations

- Suivre et poursuivre des actions engagées sur le moyen terme et le long terme.
- Faire connaître les rôles entre les acteurs du Territoire pour un développement harmonieux.
- Renforcer la coopération avec les Territoires limitrophes, sur les thématiques à enjeux (Transports - déplacements, formation et recherche, Technologies de l'Information et de la Communication, promotion touristique, commercialisation et valorisation communes des produits agricoles etc...).
- Répondre aux nouveaux enjeux du développement du Territoire : développement durable, préservation des paysages, développement de nouveaux services, tourisme et handicap...



## Le CDPRA, un outil de développement du Territoire



Le Contrat de Développement de Pays de Rhône-Alpes est la procédure contractuelle de la Région Rhône Alpes et de l'Etat.

Il repose sur un projet de développement économique, social et culturel du Territoire, répondant aux orientations à 10 ans de la Charte de Pays de la Drôme des Collines élaborée avec l'ensemble des acteurs du Territoire.

Le CDPRA, validé pour 5 ans, permet depuis février 2005 et jusqu'en février 2010, d'accueillir des projets portés par des Collectivités (Intercommunalité ou Communes du Territoire), des associations, des chambres consulaires (commerce et industrie, métiers ou agriculture), ou des privés.

Le CDPRA de la Drôme des Collines s'articule autour de 5 axes majeurs :

#### - Axe 1 : Renforcer l'identité culturelle et touristique du Territoire

(par exemple : création de gîtes ou d'hôtel, aménagement pour l'ouverture des entreprises au public, valorisation des sentiers de randonnée, des plans d'eau, des produits locaux, promotion touristique et mise en réseau...).

#### - Axe 2 : Accompagner l'évolution des secteurs économiques dominants du Territoire, Encourager la création et la reprise d'activités diversifiées

(par exemple : appui à la création d'entreprises et accompagnement à la transmission, appui à la diversification agricole et à la structuration des filières, structuration de l'emploi saisonnier et de la pluriactivité, réhabilitation des friches industrielles...)

#### - Axe 3 : Doter le Territoire des ressources techniques et humaines adaptées à son environnement et à ses projets de développement

(par exemple : soutien à l'innovation, appui au développement des Technologies de l'Information et de la Communication...)

#### - Axe 4 : Favoriser la complémentarité urbain-rural et un aménagement équilibré de l'espace

(par exemple : observatoire de l'habitat et du foncier, aménagement des centres villages et centres villes, réflexion des façades, appui aux dispositifs de transports à la demande, sensibilisation et éducation à l'environnement, gestion des espaces naturels et forêts...)

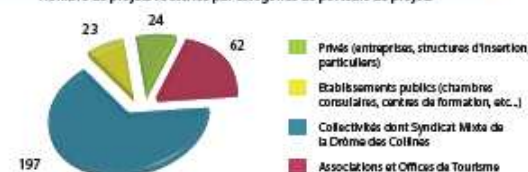
#### - Axe 5 : Favoriser la qualité de la vie et la cohésion sociale

(par exemple : soutien à la création de services à la personne, appui à l'insertion des publics en difficulté, développement de l'offre culturelle et sportive, renforcement des équipements...)

300 projets ont été soutenus, depuis le début du contrat jusqu'au premier trimestre 2008 !

Projets et actions : à découvrir sur le site internet [www.dromedescollines.fr](http://www.dromedescollines.fr)

Nombre de projets soutenus par catégories de porteurs de projets



## Conseil Local de Développement

Le Conseil Local de Développement (CLD) est une instance de consultation prévue pour associer la population au développement du Territoire. Il regroupe l'ensemble des acteurs socio-économiques, citoyens, membres d'associations...

Les missions du Conseil Local de Développement :

- la participation aux comités techniques et comités de pilotage pour donner un avis sur les projets présentés dans le cadre du CDPRA.
  - la participation à la concertation menée par l'instance participative du Contrat Territorial Emploi Formation (CTEF)
  - la formulation d'un avis sur les autres politiques régionales territorialisées (habitat - foncier, PSADER...)
  - la participation à la sensibilisation, l'information et la consultation de la société civile et des citoyens
- Le CLD est composé de 90 membres, répartis en 4 collèges (Activités économiques et sociales - personnes qualifiées - organismes à caractère familial, éducatif, culturel et sportif, environnemental - Elus).